



REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Département de l'Environnement et de l'Équipement
Service de l'aménagement du territoire

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE

***Rapport après consultation publique
juillet 2002***



juillet 2002

2, rue des Moulins
2800 Delémont

&: 0041 (0)32 420 53 10
Fax : 0041 (0)32 420 53 11
E-Mail : secr.sat@jura.ch
<http://www.jura.ch>

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL DES CHEMINS DE RANDONNÉE PEDESTRE

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

TABLE DES MATIERES

- 1 Consultation publique
- 2 Retour de la consultation publique
- 3 Dépouillement de la consultation publique
- 4 Le futur réseau en chiffre
- 5 Liens avec les transports publics
- 6 Curiosités touristiques et restauration
- 7 Sentiers à thèmes
- 8 Mise en place du nouveau réseau
- 9 Approbation du plan sectoriel par le Gouvernement

1 Consultation publique

Le 22 août 2001 le département de l'Environnement et de l'Équipement lançait la consultation publique du plan directeur sectoriel des chemins de randonnée pédestre et ceci jusqu'au 30 novembre 2001.

Le document comprenait un rapport de consultation et une carte du Jura à l'échelle 1:50'000 sur laquelle figurait les anciens et les nouveaux chemins pédestres.

Ce document à été envoyé aux communes et instances suivantes:

	Office fédéral des routes OFROU
	Fédération Suisse de Tourisme Pédestre FSTP
	5 départements de l'Etat JU
	Chancellerie
	9 services de l'Etat
	Office fédéral de tir JU
	83 communes
	12 bourgeoisies
	34 gardes forestiers
	3 conseils général de France
	12 membres comité association jurassienne de
tourisme pédestre AJTP	
	6 associations pédestres des cantons voisins et de
la France	
	4 sections des sentiers du Doubs
	Club Alpin Suisse
	Jura tourisme
	7 bureaux de géomètres jurassiens
	17 syndicats d'améliorations foncières
	3 associations de protection de la nature
	association transport et environnement ATE
	droits aux piétons
	Place d'armes de Bure

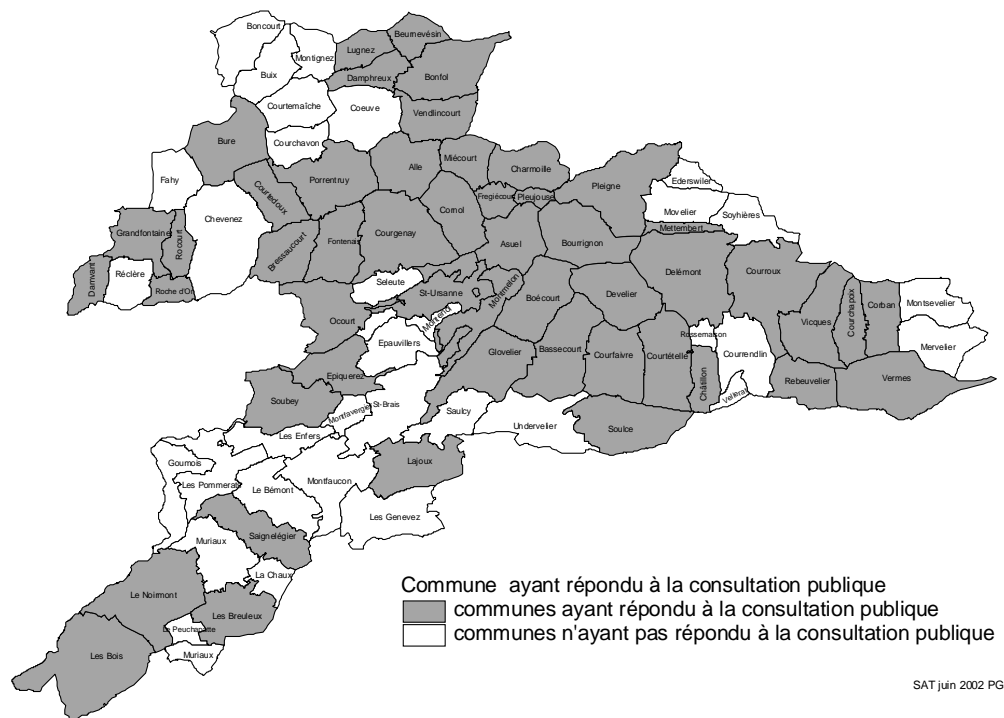
D'autre part une quarantaine de documents ont encore été emportés par des personnes ayant consulté les plans exposés pendant la durée de la consultation au SAT.

On peut donc estimer à environ 250 le nombre de documents distribués pour la consultation publique.

La médiats ont également relaté l'événement et une publication a eue lieu dans le journal officiel N° 28 du 22 août 2001.

2 retour de la consultation publique

La carte ci-dessous représente le retour de la consultation des communes Jurassiennes (55 communes soit : 66%)



Nous avons encore reçu les réponses des offices, services, associations et particuliers suivants:

Office fédéral des routes (déplacements non motorisés) OFROU comprenant les remarques de la Fédération Suisse de Tourisme pédestre FSTP
 Officier fédéral de tir JU
 Service de l'économie Rurale
 Service des forêts
 Office des eaux et de protection de la nature
 Service des ponts et chaussées
 Association du Jura Suisse (chemins des crêtes du Jura)
 Jura Tourisme
 Comité départemental de la randonnée du territoire de Belfort
 Conseil général du Doubs (France)
 Pro Natura
 Association Bernoise de tourisme pédestre
 Association Bâloise de tourisme pédestre
 Commune Bourgeoise de Porrentruy
 Bourgeoisie de Delémont
 Syndicat des améliorations foncières de Buix
 Syndicat des améliorations foncières de Bressaucourt
 Syndicat des améliorations foncières de Dampheux
 Syndicat des améliorations foncières du Creugenat

Syndicat des améliorations foncières du Noirmont
 Société des sentiers du Doubs section "Clos du Doubs"
 Société des sentiers du Doubs section "Franches-Montagnes"
 Société des sentiers du Doubs section "Franquemont"
 Pro val Terbi
 Les amis du Château de Soyhières
 Groupe des marcheurs "La Baroche"
 Association des amis du château de Pleujouse
 ASB Transbaroche
 Famille Ernest et Priska Sprunger Le Bémont
 M. Dominique Gogniat Les Genevez
 M. Jean Zahnd Le Noirmont

Quelques personnes ont encore pris contact avec notre service par téléphone ou sont passées à nos bureaux pour donner des idées de modifications ou d'adaptation.

M. J-F Roth chef du Département de l'économie et de la coopération
 M. Lovis garde forestier de Delémont
 M. Carnat de la Bourgeoisie de Develier
 M. Unternährer garde forestier de Courroux, Rebeuvelier, Vermes
 M. Schaffter garde forestier Châtillon, Courrendlin, Vellerat, Rossemaison, Soulce
 M. Montavon responsable ORP
 Nous avons encore reçu copie du courrier que la Chambre jurassienne d'agriculture a envoyé à toutes les communes du Jura.

3 Dépouillement de la consultation publique

Toutes les informations récoltées ont été dépouillées en collaboration avec M. Martin Chagnat chef technique de l'AJTP. Certaines propositions ont nécessités des visites sur le terrain de la part de l'AJTP et ont permis de choisir de nouveaux tracés.

En règle général les remarques liées à la consultations ont été très positives et la tendance était plutôt à l'augmentation du réseau pédestre cantonal. Beaucoup de propositions visaient à inclure au réseau des doublons. Nous avons été vigilants à ne pas refaire les mêmes erreurs que par le passé cet à dire de trop densifié le réseau le rendant ainsi difficile à baliser et peu clair pour le touriste.

Nous avons du également eu des contacts avec les autorités communales ou d'autres instances pour les modifications les plus importantes du futur réseau.

C'est le cas pour les communes de:

Delémont
 Mettembert
 Pleigne
 Courtételle
 Courfaivre
 Develier
 Courroux
 Bourrignon

Porrentruy
 Bressaucourt
 Courgenay
 Fontenais
 Montignez

Grandfontaine
Bure
Asuel
Ocourt
St-Ursanne
Montmelon

Le Noirmont
Les Bois
Lajoux
Montfaucon

Association Bernoise de Tourisme Pédestre ABTP
Association du Jura Suisse (chemins des crêtes du Jura)
Bureau Brunner Porrentruy pour SAF de Damphreux, Buix, Bressaucourt, Creugenat
Bureau Queloz Saignelégier pour SAF du Noirmont

Quelques propriétaires fonciers (généralement des agriculteurs) ont été contactés par l'AJTP pour des questions de passages au travers des pâturages. Nous n'avons contacté que peu de propriétaires lors de cette première phase de travail. D'autres contacts auront lieu lors des prochaines phases de balisage et c'est en principe l'AJTP qui se chargera de cette mission. Souvent les chefs de secteurs de l'AJTP responsables du balisage connaissent les propriétaires fonciers et de ce fait les relations en sont facilitées.

Il est relevé qu'en général les contacts avec les milieux agricoles se passent bien même si dans certains cas il est préférable de renoncer à un itinéraire si les propriétaires y sont défavorables. Nous devons essayer de ne pas envoyer des touristes dans un milieu hostile, il en va de l'image de marque de notre canton.

C'est dans le même ordre d'idée que nous avons déjà admis quelques tronçons en dur (notamment des accès de fermes) si les travaux sont prévus à court terme ou s'il n'existe pas d'itinéraire de remplacement possible. Ceci permet de faciliter les relations avec les agriculteurs qui souvent perçoivent les chemins pédestres comme des éléments contraignants pour leurs exploitations.

Le fait d'admettre certains tronçons déjà en dur facilitera les procédures des communes ou des propriétaires pour obtenir les autorisations de mise en dur. Nous n'avons cependant pas admis les tronçons qui seront mis en dur à moyen ou long terme ou dont les procédures ne sont pas suffisamment avancées. Ces tronçons devront être coordonnés dans le cadre des procédures d'autorisations.

4 Le futur réseau en chiffre

canton	habitants	surface en km ²	réseau pédestre en km	densité km/km ²	goudron km	% de chemin en dur
projet JU août 02	69'800	838	1'119	1.3	302	27.0%
FR	232'100	1'671	1'721	1.0	685	40.0%
NE	165'600	803	1'270	1.6	451	36.0%
SO	243'500	791	1'300	1.6	450	35.0%
VD	611'600	3'212	2'972	0.9	1'177	40.0%
VS	274'500	5'224	7'730	1.5	877	11.0%
total suisse	7'124'500	41'286	60'865	1.5	14674	24.0%

Nous remarquons que le pourcentage de chemins en dur est sensiblement plus élevé que lors de la consultation publique d'août 2001 pour les raisons expliquée ci-dessus.

Il faut encore relevé que sur 302 km de revêtement dur environ 95 km soit 8.5% du réseau cantonal le sont au travers de zones bâties (plans de zones). Les chemins compris à l'intérieur des zones bâties (plans de zones) sont en principe admis comme chemins pour piétons. **On peut donc en déduire que le futur réseau pédestre jurassien comportera environ 18.5% de chemins en dur hors des localités.**

La part de chemin à revêtement mixte (banquette latérale et bande de roulement) représente 16 km d'itinéraires soit environ 1,5% du réseau. Cette catégorie de chemin est comptabilisée comme chemin à revêtement naturel.

5 Liens avec les transports publics

Une attention particulière a été donné aux jonctions avec les arrêts de bus et les gares. Le réseau pédestre jurassien traverse tous les villages et de ce fait les liaisons avec les transports publics sont garanties. En dehors des localités il n'a pas été toujours possible de raccorder le réseau pédestre aux arrêts de bus.

6 Curiosités touristiques et restauration

L'actuel réseau pédestre visait déjà à relier les villages et les curiosités touristiques ainsi que les restaurants de campagne. Nous avons veiller à maintenir cet état de fait. Il faut également relevé que l'AJTP propose systématiquement aux auberges de campagne de poser un indicateur type si l'itinéraire ne passe pas devant l'établissement. Il en va de même pour les cabanes forestières. Pour les curiosités touristiques c'est au niveau du guide pédestre que l'AJTP veillera à inviter les randonneurs à les parcourir. Le guide ne pourra être réaliser qu' à la fin de la mise en place du nouveau réseau (2007). Il est donc important pour nous de mettre en place le nouveau réseau sans tarder.

7 Sentiers à thèmes

La consultation nous a permis de coordonner notre réseau avec différents projets de sentiers à thèmes. Nous avons donc veillé à ce que tous les projets de sentiers à thèmes soient raccordés au futur réseau pédestre. Certains sont ou seront superposés en totalité avec le plan directeur car les tracés proposés s'y prêtent bien. D'autres sentiers à thèmes ne visent pas les mêmes objectifs (choix de tracés, revêtements, densité etc.) que le réseau pédestre officiel et seront eux, seulement raccordés au réseau ou en partie superposés. Dans la mesure du possible nous avons proposé aux promoteurs de nouveaux sentiers à thèmes d'utiliser notre futur réseau afin de grouper nos forces sur le terrain.

Rappelons que sur le principe l'Etat et l'AJTP ne finance et n' entretiennent que le réseau pédestre officiel (balisage jaune). Les sentiers à thèmes sont financés et entretenus par leurs promoteurs. On peut craindre que certains sentiers ne soient pas correctement entretenus dans les années à venir.

Il faut encore préciser que le réseau pédestre officiel et les sentiers à thèmes ne sont pas concurrents mais complémentaires. Comme précisé précédemment pour les curiosités touristiques le guide de l'AJTP donnera des informations sur ces sentiers.

8 Mise en place du nouveau réseau

Le dépouillement de la consultation, les visites de terrain et les contacts avec les communes nous ont pris plus de temps que prévu. Il fallait d'abord définir notre réseau de base le plus précisément possible et le registre des itinéraires (document technique permettant la mise en place du balisage sur le terrain) avant de commencer à mettre en place le nouveau réseau. Afin de ne pas perdre de temps l'AJTP s'affaire depuis ce printemps à mettre en place du nouveau balisage pour les itinéraires qui restent sur des tracés pédestres existants. Le balisage du Trans Swiss Trail (Porrentruy Expo. 02 Chiasso) a été balisé en mai dernier sur 57 km au travers du Jura. On devrait arrivé à baliser environ 200 km de chemins pédestres en 2002. C'est notre service qui se charge de la cartographie et du calcul des temps de marche comme convenu dans la convention passée entre le DEE et l'AJTP le 8 février 2001. Pour la gestion du réseau un nouveau système informatique proposé par la FSTP et financé par l'OFROU sera mis en place dans notre service. Il permettra une gestion des itinéraires et du balisage uniforme en Suisse. Ce nouveau système sera complètement opérationnel en 2003 et nous permettra de cartographier selon les normes FSTP. Le service des ponts et chaussées (PCH) collabore à la pose de poteaux et de passage de clôture selon les indications de l'AJTP. Les communes, les bourgeoisies, les ORP, la protection civile, l'armée, divers associations et particuliers prêtent mains fortes à M. Chaignat (chef technique AJTP) qui coordonnent tous les travaux d'entretien et d'amélioration du nouveau réseau sur le terrain. Il est difficile de chiffrer ces travaux mais il représente plusieurs milliers francs pour l'année 2002.

9 Approbation du plan sectoriel par le Gouvernement

Le futur réseau pédestre étant maintenant fixé sur plan il appartient au Gouvernement Jurassien de le valider permettant ainsi la réalisation sur le terrain et la coordination avec d'autres projets.

La mise en place des premiers itinéraires ce printemps nous a démontré que de petites adaptations ponctuelles seront inévitables. Ces adaptations ne remettent pas en cause le plan sectoriel mais plutôt la cartographie précise des tracés. Il est indispensable pour nous d'avoir une certaine "flexibilité" des tracés surtout quand ceux-ci ne suivent pas des chemins existants. Lors de la traversée de pâturage il y aura lieu de tenir compte des clôtures et des exigences de certains agriculteurs. D'autres contraintes liées au terrain (propriétaires, glissements, dangers naturels etc.) qui n'étaient pas connues dans la phase de planification devront être surmontées. Il faudra encore pouvoir coordonner les projets qui arriveront ces prochaines années et qui influenceront forcément les nouveaux tracés.

C'est pourquoi nous proposons au Gouvernement de valider notre plan sectoriel avec la mention "Plan de base provisoire". Ceci nous évitera une décision du DEE pour chaque petite adaptation et nous permettra une certaine souplesse. C'est ce "Plan de base provisoire" qui sera intégré au plan directeur cantonal. A la fin des réalisations sur le terrain (2007) un nouveau plan sera soumis au gouvernement pour approbation définitive. Celui-ci représentera l'état réel des tracés.

Il est évident que la mise en place du nouveau réseau est subordonnée au financement prévu par l'Etat pour la réalisation soit 110'000 fr par an de 2001 à 2006. Rappelons ici que le financement prévu (6 x 110'000 fr) n'est prévu que pour le balisage du nouveau réseau (hommes, déplacements, poteaux, indicateurs, passages de clôture etc.) et non pour des travaux de constructions ou d'améliorations de sentiers.

10 Annexes

Fiche 6.04.01 du plan directeur cantonal